



Restaurants condamnés, comment cela se passe-t-il en pratique ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 18 février 2003

J'ai lu que plusieurs restaurants avaient été condamnés récemment pour non respect de la loi Evin sur le tabagisme dans les lieux publics. Mais comment cela se passe-t-il en pratique ? Si j'attaque mon restaurant favori et s'il doit payer une amende à la suite de cette démarche, il est probable que le restaurant apportera moins de soin aux repas qu'il me sert, et la qualité du service risque également de s'en ressentir. Et si je décide de l'attaquer puis de ne plus y mettre les pieds, quel sera le bénéfice pour moi ?

Réponse :

La démarche que nous proposons privilégie l'information et la prévention. Il est naturel qu'au terme de ce parcours, une sanction soit prévue pour ceux qui, en parfaite connaissance de cause, persisteraient à enfreindre la loi.

Par ailleurs, DNF peut prendre le relais d'une démarche individuelle, ce qui dépersonnalise le débat.

En dernier lieu, le type de raisonnement que vous tenez est celui de l'immense majorité des non-fumeurs. Ils n'osent pas demander le respect de leurs droits pendant que les fumeurs imposent leurs pratiques illégales et que les restaurateurs provoquent les conditions d'infraction : Voilà pourquoi 70% de la population supporte le tabagisme organisé par les restaurateurs.

Et pourtant, la plupart des fumeurs interrogés déclarent que les prescriptions de la loi leur conviennent, à condition qu'elles soient clairement définies, affichées et annoncées.